

## La pêche

La pêche fait l'objet d'une attention particulière pour des raisons qui tiennent d'une part à une longue tradition et à une gamme étendue de moyens de capture, d'autre part à la configuration du Territoire dont la ceinture d'îles n'occupe que 4 000 km<sup>2</sup> de terres émergées sur une surface égale à celle de l'Europe, et enfin à la loi du 3 février 1978 qui crée une zone économique exclusive (Z.E.E.) de 200 milles marins au large des côtes et renforce son potentiel en le portant à près de 5 millions de kilomètres carrés.

Sur le plan économique, elle ne joue cependant qu'un rôle modeste et, avec l'agriculture et l'élevage, ne concourt qu'à 6% du P.I.B., alors que les salaires versés par l'administration en atteignent plus de 30%. Les exportations de produits de la pêche viennent toutefois d'être multipliées par dix en dix ans, grâce aux perles noires qui forment désormais le principal poste de vente de produits du cru.

Selon l'Établissement pour la Valorisation des Activités aquacoles et maritimes (E.V.A.A.M.), chaque année pourraient être récoltées 30 000 tonnes de poissons, un tiers en profondeur et deux tiers en surface. Par comparaison, les besoins intérieurs sont de l'ordre de 5 à 6 000 tonnes, 2 000 à 2 500 tonnes sont commercialisées, une quantité analogue est autoconsommée et les importations se chiffrent à 1 500 tonnes. Ces quantités n'évoluent guère depuis une quinzaine d'années, à ceci près que la baisse de l'autoconsommation se voit compensée par un accroissement des importations de produits frais et en conserves.

Pour améliorer la situation, une politique de développement, échelonnée dans le temps, se met progressivement en place. Elle s'efforce de parvenir à une meilleure exploitation des ressources afin de fournir des recettes d'exportation et de mieux répondre aux besoins de la population. Elle accorde une égale importance à trois axes, la pêche hauturière, l'aquaculture et la pêche récifo-lagonaire qui, par un soutien approprié, doivent progressivement passer du stade artisanal au stade industriel.

### La pêche hauturière

La pêche hauturière vise à la capture de bonites ou de thons jaunes en surface et de thons germans en profondeur.

Depuis le début des années 70, des équipages coréens, formosans et japonais la pratiquent en eau profonde, à une échelle industrielle, pour le compte de grandes compagnies étrangères. Leurs palangriers, équipés de longues lignes, transitent par Papeete, dont ils utilisent les services portuaires et les installations frigorifiques. Ils y entreposent le produit de leur pêche avant de l'acheminer vers l'usine de Pago Pago. Les quantités stockées ont été de plus de 8 000 tonnes en 1973. Elles ont ensuite régressé et ne sont plus que de 2 000 tonnes au début des années 80 et de 1 400 tonnes en 1983. A cette date, les accords de pêche connaissent un

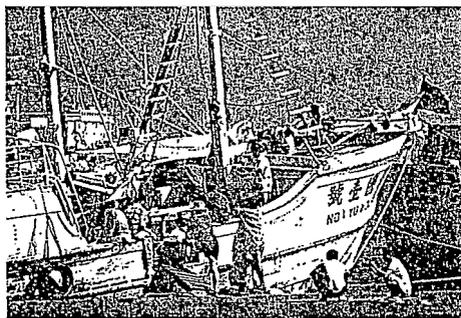
infléchissement et se tournent moins vers la définition de quotas de pêche et la perception de redevances que vers une plus grande coopération économique et technique.

Une pêche de surface artisanale, à la canne avec ou sans leurre en nacre, s'effectue également chaque jour au large de Papeete, à une distance qui n'excède guère 60 milles. Elle est mise en œuvre par une flottille d'une centaine de bonitiers (85 en 1962, 115 en 1983) d'une dizaine de mètres de long et de 8 à 15 tjb. Construits en contre-plaqué, ils sont montés par un équipage de deux à quatre personnes, et ont une puissance motrice de 225 CV, en moyenne. Du fait de la hausse du prix du carburant, leur activité, qui se chiffre officiellement à 600 ou 700 tonnes de poissons par an, devient de moins en moins rentable, malgré l'emploi de moteurs turbo-compressés plus rapides et plus sobres. Plus des deux tiers des pêcheurs à la bonite de Papeete (68%) touchaient en 1981 au moins l'équivalent du S.M.I.G. et, en 1984, ils étaient moins du quart (22%). A partir de 1980, plusieurs dispositions sont prises pour donner à la pêche une impulsion nouvelle et une dimension plus industrielle, qu'il s'agisse de la mise en place de dispositifs de concentration de poissons ou de l'expérimentation d'un super-bonitier de 16 mètres de long et de 25 tjb, capable d'effectuer des marées de plusieurs jours. Les radeaux flottants ont reçu

un accueil favorable, mais le super-bonitier n'a pas rencontré le succès escompté. Les pêcheurs rechignent à sortir plusieurs jours d'affilée en mer et les consommateurs n'achètent qu'avec réticence un produit congelé. Il a fallu surseoir au lancement de nouvelles unités et, aujourd'hui, on s'oriente vers un bateau de taille intermédiaire, de 12,80 mètres de long, équipé d'installations de réfrigération permettant des sorties de 2 à 3 jours.

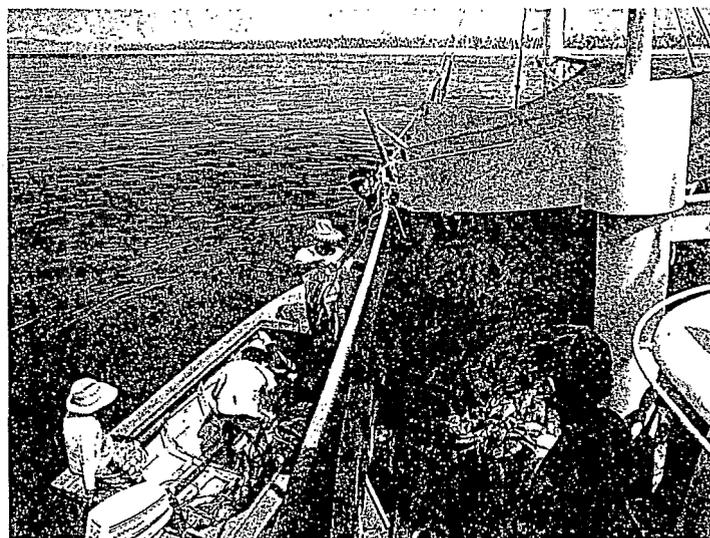
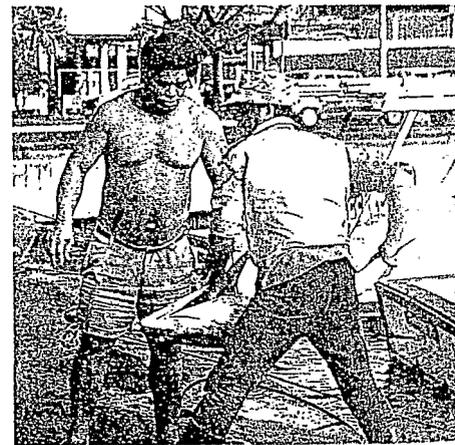
### La pêche récifo-lagonaire

Pratiquée à une échelle individuelle et communautaire, à l'intérieur et à l'extérieur du lagon, la pêche côtière et lagonaire joue toujours un grand rôle dans les ressources des insulaires. En dehors d'une autoconsommation difficile à évaluer, cette importance se traduit par des quantités commercialisées de l'ordre de 1 500 tonnes de poissons de récif et de lagon et d'une demi-douzaine de tonnes de crustacés. Les captures sont appelées à des techniques variées, qui s'échelonnent des lignes à main et filets aux harpons et fusils sous-marins. Mais la plus grande partie des prises provient de parcs fixes en grillage qui sont établis à l'embouchure des passes ou des chenaux des atolls et qui sont venus se substituer, au début des années 60, aux parcs en pierre et en touffes de *miki miki*.



Thoniers coréens dans le port. En 1985, 80 navires coréens ont été autorisés à pêcher 6 000 t de poissons dans

les eaux polynésiennes, moyennant une redevance globale de 30 millions de francs.



Débarquement d'un thon sur le quai des bonitiers. En 1985, 82 t de thons et 401 t de bonites ont été pêchées par les bonitiers approvisionnant le marché de Papeete : tonnages en baisse respectivement de 46% et 29% par rapport à 1984.

Le chargement du poisson à Arutua. Dans les atolls dépourvus de quai, les pêcheurs doivent livrer leurs poissons mis en paquets à la goélette. En 1985, Arutua a été desservie chaque semaine par deux de ces navires qui ont transporté 208 tonnes de "poissons glacière" à Papeete, soit 20% environ de la production de ce type exportée vers Papeete.

Destinée à faire face aux besoins croissants de l'agglomération de Papeete, cette pêche commerciale s'est déplacée de Tahiti vers les Tuamotu de l'ouest, au fur et à mesure de l'épuisement des lagons des îles du Vent. L'évacuation des poissons est opérée par une demi-douzaine de petits caboteurs, équipés de frigorifiques ou de glacières, qui desservent régulièrement une douzaine d'atolls d'où proviennent plus de 60% des apports. Les cyclones de 1983 ont entraîné une chute de 20% de la production qui a pu être rapidement palliée par l'intervention de l'Agence territoriale de la Reconstruction qui a procédé à l'indemnisation de 166 parcs et de nombreuses embarcations à moteur. Celles-ci

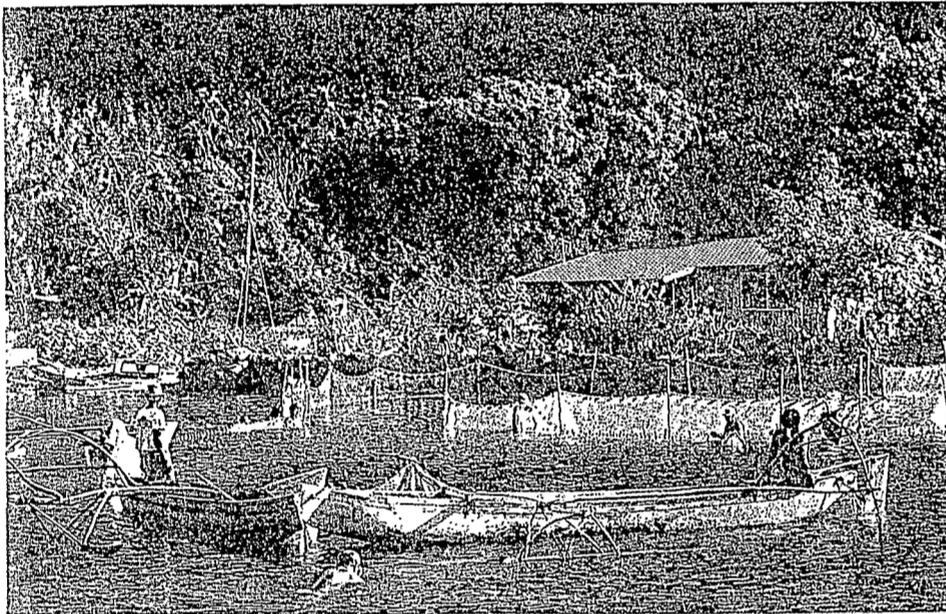
sont construites en contre-plaqué et ont de 5 à 7 mètres de long. Elles sont dotées de moteurs hors-bord d'une puissance moyenne de 25 à 50 CV, qui nécessitent d'importantes dépenses de carburant et grèvent les prix de revient. Pour y remédier, l'E.V.A.A.M. vient de lancer un programme de développement de petits bateaux polyvalents à moteur diesel et commence à mettre en place des containers frigorifiques dans les atolls où la pêche est particulièrement active.

### L'aquaculture

De grands espoirs sont aussi fondés sur l'aquaculture. Dès la fin des années 60, le

Service territorial de la Pêche a commencé à adapter au contexte local une aquaculture de type traditionnel en matière d'ostréiculture et de perliculture. L'installation du Centre océanologique du Pacifique (C.O.P.) en 1972 a permis d'entreprendre une aquaculture moderne, centrée sur une recherche-développement coûteuse et prometteuse. Elle a permis de maîtriser le cycle de production de la chevrette, dont ont été récoltées 13 tonnes en 1983 dans une ferme territoriale et dans une station pilote de 10 hectares, associant le C.O.P. au secteur privé. D'autres essais portent sur l'élevage de crustacés, de crevettes de mer et de mollusques ainsi que sur des aliments composés dont ont été fabriquées 120 tonnes en 1983.

La percée la plus remarquable est celle de la perliculture dont la production est passée de 1 500 grammes en 1972 à 140 000 grammes en 1983 et la valeur commerciale de 336 000 F à 859 millions de francs Pacifique. Une soixantaine d'entreprises s'y consacrent désormais au lieu d'une au début de 1970. Comme le développement de ce secteur est conditionné par celui de la nacre dont les gisements sont presque épuisés, un programme de relance de la nacre vient d'être mis sur pied. Il comporte trois volets : un plan de développement des fermes nacrères, des actions de repeuplement des lagons surexploités et la création d'une éclosérie de naissains.

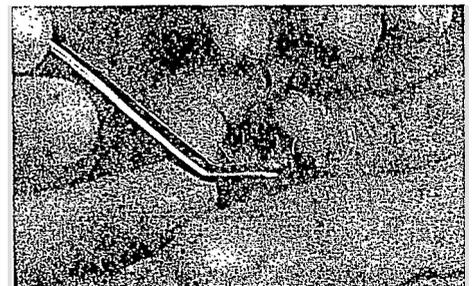


Pêche au filet dans le lagon. Ce type de pêche, pratiqué en famille ou entre voisins à l'aide de filets de taille modeste (quelques dizaines de

mètres au maximum) permet surtout de capturer saisonnièrement les bancs de poissons (*ina'a*, carangues, *ature*)

qui fréquentent le lagon au débouché des cours d'eau sur le littoral.

L'élevage des crevettes à l'IFREMER. La ponte est provoquée et la fécondation artificielle.



Parcs à poissons à proximité de la passe (côté lagon) d'Arutua aux Tuamotu. Les *ava ia* sont des pièges fixes établis à faible profondeur sur le sol corallien au voisinage des courants et des lieux de passage de poissons. Ceux-ci sont guidés par des bras en forme d'entonnoir (*raupua*) vers le vivier (*ava*) en forme de cœur qui peut être lui-même prolongé par un piège secondaire, le *tipua*.

Évolution des ventes locales de poissons sur les marchés municipaux. Le développement de la pêche pratiquée par les locaux (les tonnages capturés ont été multipliés par 3 en 25 ans) n'a pas jusqu'à maintenant répondu aux espoirs du Territoire. En 1985, la baisse des ventes sur les marchés de Papeete et de Pirae a été de 33,9% pour les thons, de 29,7% pour les bonites et de 8,6% pour les autres poissons.

	POISSONS DU LARGE		DE RÉCIF OU LAGON		ENSEMBLE	
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	indices (1955 = 100)
1960	553	62	336	38	889	112
1961	531	58	382	42	913	115
1962	685	52	636	48	1 321	167
1963	779	49	810	51	1 589	200
1964	596	42	812	58	1 408	178
1965	627	40	948	60	1 575	199
1966	902	48	991	52	1 893	239
1967	744	40	1 094	60	1 838	232
1968	947	46	1 100	54	2 047	258
1969	953	44	1 235	56	2 188	276
1970	836	39	1 302	61	2 138	270
1971	489	25	1 464	75	1 953	246
1972	646	30	1 496	70	2 142	270
1973	627	28	1 631	72	2 258	285
1974	630	30	1 475	70	2 105	265
1975	647	29	1 549	71	2 196	277
1976	799	33	630	67	2 429	306
1977	697	33	445	67	2 142	270
1978	892	36	585	64	2 477	312
1979	625	30	478	70	2 103	265
1980	918	40	379	60	2 297	290
1981	611	27	626	73	2 237	282
1982	768	33	549	67	2 317	292
1983	763	37	276	63	2 039	257
1984	816	35	502	65	2 318	292

# ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

## vivre en Polynésie 1

Ce huitième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

**François Ravault,**

Docteur de 3e cycle en Géographie, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

assisté de **Jean-Marc Pambrun**, Maître en Sciences sociales et Sciences humaines,  
Directeur du Département des Traditions du Centre polynésien des Sciences humaines,

avec la collaboration de : **Gilles Blanchet**, Docteur d'État en Sciences économiques, Économiste à l'O.R.S.T.O.M.,  
**Philippe Couraud**, Docteur-Ingénieur en Agro-Économie, Service de l'Économie rurale, **Michel Etilage**, Maître en Droit,  
Attaché juridique au Service des Affaires administratives, **Paul Hodée**, Docteur ès Sciences de l'Éducation,  
Vicaire général de l'Archevêché de Papeete, **Claude Marere**, Journaliste indépendant,

**Thierry Nhun-Fat**, Docteur de 3e cycle en Statistiques,

Responsable du département Études et Programmation au Service du Tourisme,

**Arapari Papanai**, Pasteur de l'Église évangélique de Polynésie française, Paroisse de Mahina,

**Jean-Marius Raapoto**, Titulaire d'un D.E.A. en Phonétique, Conseiller à l'Assemblée territoriale,

**Claude Robineau**, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

**Bruno Saura**, Titulaire d'un D.E.A. d'Études politiques, Journaliste au *Nouveau Journal*,

**Geneviève Simon**, C.A.P.E.S. de Sciences économiques et sociales, Professeur au lycée d'Orange,

**William Vanizette**, Titulaire d'un D.E.A. en Sciences économiques, Analyste chargé d'études au Service des Affaires économiques,

**Henri Vernier**, Licencié en Théologie, Pasteur de l'Église évangélique de Polynésie française.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

L'iconographie de ce volume a été rassemblée grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

à la National Library of Australia : Barbara Perry, Pictorial Librarian, Sylvia Carr, Acting Pictorial Librarian ;  
à la State Library of New South Wales, Dixon Library : Mrs Rhodes, Dixon Librarian ; à l'O.P.A.T.I. : Christian Vernaudon, directeur général,  
Patrick Robson, directeur des Relations Publiques, Hyacinthe Cao, photographe ;  
au Service de l'Information et des Relations avec la Presse de la Présidence du Gouvernement : Philippe Guésdon, chef du service,  
Roland Gloaguen, adjoint, Gilles Hucault, photographe ; au Service des Archives territoriales : Pierre Morillon, chef du service ;  
à l'Institut territorial de la Statistique : Gérard Baudchon, directeur, Emile Bruneau, adjoint ; à *La Dépêche* : Michel Anglade, directeur ;  
aux *Nouvelles* : Heimata Hirshon, directeur, Lucien Maillard, directeur de la publication ; le Service de Documentation de l'Église évangélique ;  
à l'Église réorganisée de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (sanito) : le Président et le Secrétaire ;  
à l'Église adventiste : Roger Brotherson, directeur du Département de Communication ;  
à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (mormone) : le Président ; et l'Association des Témoins de Jéhovah.

Nous remercions également les collections privées qui nous ont été accessibles grâce à l'obligeance de

A. Ata, Jacqui Drollet, A. Poroï, R.P. Patrick O'Reilly, F. Sanford.

**Photographies** : J. Bouchon, H. Cao, E. Christian, D. Darqué, M. Folco, B. Hermann,

G. Hucault, H. Lemasson, Ch. Pinson, Cl. Rives, G. Simon, A. Sylvain, B. Vannier.



D 3 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol.